

Avoine brésilienne + Moutarde blanche



Nom latin

Avena strigosa + Sinapis alba

Famille

Graminées + Crucifères

BCAE 8

Oui

Densité*

20 + 2 kg/ha

PMG (poids de mille grains)

17 g / 7 g

Coût

47 €/ha

* Valable pour un semis avec un combiné rotative-semoir

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Avantages	Inconvénients
Bon piégeage de l'azote	Ressuyage plus lent du sol au printemps
Semis tardif possible	Peu couvrant en début de culture
Mélange équilibré	Développement important et risque de lignification de la moutarde en cas de semis précoce
Biomasse importante (très couvrant)	Multiplification des nématodes si variété non résistante
Couvert gélif	

ASPECTS VÉGÉTATIFS

Facilité d'implantation	Couverture de sol	Piégeage de l'azote	Rendement	Résistance à la sécheresse	Restitution d'azote
Élevée	Élevée	Élevé	Élevé	Moyenne	Faible à moyenne

Durée de l'interculture : **moyenne**

ASPECTS AGRONOMIQUES

Valorisation fourragère	Lutte contre les adventices	Sensibilité aux maladies	Effet sur la structure	Enracinement	Appétence aux limaces
Non	Moyenne	Faible	Élevé	Fasciculé et pivotant	Faible

DATE DE SEMIS

Si valorisation fourragère :

Si pas de valorisation fourragère :

Période de récolte	Région	Date de semis	Région	Date de semis
Automne	Nord du sillon Sambre & Meuse	/	Nord du sillon Sambre & Meuse	du 1/08 au 30/09
	Sud du sillon Sambre & Meuse	/	Sud du sillon Sambre & Meuse	du 1/08 au 15/09
Printemps	Nord du sillon Sambre & Meuse	/		
	Sud du sillon Sambre & Meuse	/		

TECHNIQUE DE SEMIS

Technique de semis	Efficacité
À la volée	-
À la volée avec recouvrement/déchaumeur	+
Combiné rotative-semoir	++

DESTRUCTION - EFFICACITÉ

Gel	Roulage en période de gel	Broyage	Labour	Déchaumage	Destruction chimique **
+ à ++	+ à ++	+	++	+*	++

*++ si déchaumeur à disques

** À partir de 2025 : destruction chimique interdite pour les couverts déclarés en « Eco-régime couverture longue du sol »

ADAPTATION À LA CULTURE SUIVANTE

Lin	Pomme de terre	Mais	Betterave	Colza	Légumineuse (pois, féverole...)	Légume
Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'effet si la variété de moutarde est anti-nématodes et absence de nématodes du collet	Déconseillé	Pas d'effet sauf si présence de sclérotés	Pas d'effet sauf si présence de sclérotés

REMARQUES

- Se limiter à maximum 2 kg/ha de moutarde dans le mélange, sinon risque de dominance de la moutarde dans le couvert.
- L'étagage est autorisé pendant la période obligatoire des 3 mois, mais en veillant à maintenir la capacité de repousse du dit couvert.

